

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 30 mai 2001

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mercredi 30 mai 2001 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN dans la salle de réunion de la pépinière tertiaire, sur le territoire de la commune de Poligny.

Étaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT et Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIÈRE, Laurent THIERY, Christian SOMMER, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, René COURTOIS, Paul ROY, Jacques BULABOIS, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean-Paul CHOULOT, Dominique BONNET, Véronique LAMBERT, Marie-Pascale VASSET, Maryse LAMY, Philippe NOIR, Michel VIELLE, Claude BONNOT et Jean SONNEY.

Assistait à titre consultatif : Maurice MIDOL, Cyril BINET, Françoise BERTHIER, Robert PENETRA.

En outre, assistait également : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général).

Étaient excusés : Gabriel PARIS, Sébastien RISPAL, Florent GAILLARD, Alain ROMANET, Gérard BOUDIER, Danièle CARDON, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Marie-Ange NICOULIN, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER, Michel BONTEMPS et Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent THIERY

★★★★★

Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il présente ses excuses auprès des délégués communautaires car il n'y aura pas d'installation du 14^{ème} délégué communautaire de Poligny : en effet, celui-ci a été élu vendredi 25 mai 2001 par le Conseil Municipal de Poligny et n'a pas été convoqué pour le Conseil Communautaire.

En outre, les notes de synthèses n'ont pas accompagné la convocation. Les notes ont été réalisées dans les délais, mais non transmises. Quelques perturbations ont été vécues ces derniers jours au secrétariat, suite au congé maternité de la secrétaire. En conséquence, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le maintien ou non de la séance de ce jour, compte tenu de ces dysfonctionnements. Il informe qu'un dossier comportant chaque note de synthèse a été remis à chacun et propose un temps de lecture de ces documents.

L'assemblée unanime décide de tenir la séance à l'heure de convocation, ce dont le Président remercie chacun.

Monsieur Laurent THIERY est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. Le procès verbal de la séance du 27 avril 2001 est adopté à l'unanimité, sans observation.

2. Adoption du règlement intérieur

Le Président explique le contenu du règlement intérieur qui reprend de nombreux articles du CGCT. L'assemblée adopte à l'unanimité et sans observation le règlement intérieur qui est identique au précédent.

3. Délégation de fonctions du Conseil Communautaire au Président pour mobilisation des emprunts prévus au budget

Le bureau communautaire réuni le 18 mai 2001 a proposé que la délégation de pouvoir au Président soit limitée à un seul type de décision : la réalisation des emprunts votés au budget et les mouvements sur la ligne de trésorerie. Le Président précise que le Conseil Communautaire sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation. L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour cette délégation de pouvoirs au Président, conforme à l'article L5211.10 du CGCT.

4. Composition de la Commission d'Appel d'Offre

Le Président rappelle les règles en ce qui concerne la composition de la Commission d'Appel d'Offres, article 279 du Code des Marchés Publics. Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants outre le Président de la Communauté de Communes qui est Président de droit. Le percepteur assiste également aux réunions de la commission.

Il est décidé que chaque commune aura un représentant dans la commission.

Le Président demande des volontaires pour être membre de la Commission d'Appel d'Offre.

➤ Membres titulaires :

Yves DECOTE (Aumont), Jean-Louis DUFOUR (Chamole), René COURTOIS (Grozon), Paul ROY (Miéry) et Alain GUYOT (Tourmont).

➤ Membres suppléants :

Jean-Claude CHARONDIERE (Abergement le Petit), Christian SOMMER (Buvilly), Robert PENETRA (Neuvilly), Claude BONNOT (Saint Lothain) et Michel BONTEMPS (Villerserine).

L'assemblée vote à l'unanimité pour les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Comté de Grimont

Le Président rappelle les compétences d'une Communauté de Communes. Selon le CGCT article L 5214-16 les compétences obligatoires sont :

- L'aménagement de l'espace,
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de Communes.

Le Président rappelle que les anciens Statuts de la Communauté de Communes ont été acceptés par le contrôle de légalité. Ces statuts sont limités aux développements économiques **agro-alimentaire**. La Communauté de Communes a décidé de lancer une ORAC, action importante qui bénéficie du soutien financier de l'Etat, mais elle n'a pas compétences en matière de développement du Commerce et de l'Artisanat. Il faut donc ajouter cette compétence aux statuts. C'est ce que le Monsieur le Préfet nous a fait savoir le 2 avril 2001 et nous demande la modifications des statuts.

Le Président propose donc d'ajouter aux statuts toute action économique d'intérêt communautaire et notamment dans le domaine artisanal commercial, touristique et autres.

L'assemblée adopte cette modification à l'unanimité.

Le Président demande aux communes de délibérer rapidement sur cette modification des statuts afin de pouvoir discuter de l'ORAC avant le 14 juillet 2001.

6. Cession de terrains pour implantation à la société SEMAG ROUGE

Le Président précise que la négociation dure depuis plusieurs mois. Un compromis de vente a été effectué par Notaire. La vente concerne un terrain situé zone "Au Velours" à Poligny. La société SEMAG ROUGE souhaite un terrain de 70 m de large sur 100 m de long soit 7 000 m² et demande un droit de préférence pour un agrandissement ultérieur sur 4 000 m² environ. Elle nous assure de ramener son siège social à Poligny et de procéder à une augmentation du personnel : 15 personnes (à ce jour 12 personnes).

Monsieur Jean louis DUFOR exprime son regret quant à la disproportion entre surface et bénéfice de 3 emplois. Mais la société SEMAG a déjà vendu son terrain et a d'autres propositions dans d'autres communes. Le Président aurait sans doute eu des reproches si la société était partie ailleurs.

La décision est prise par 23 voix pour et une abstention.

Le Président ajoute être en négociation avec une entreprise de travaux publics qui veut se porter acquéreur d'une parcelle d'un hectare même dans la zone basse. C'est un projet important et fort dont le Conseil Communautaire sera prochainement saisi.

7. Convention CNFPT - participation financière pour la formation d'un emploi jeune

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a envoyé une convention de recette emploi jeune pour la préparation au concours "agent technique / agent technique qualifié" dans le cadre du dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois" pour un montant de 220 F / jour / agent. La formation est de 21 jours soit un total de 4 620 F net.

La convention est approuvée par l'assemblée.

Sur proposition de Monsieur Alain GUYOT, une demande de subventions régionale pour la formation des emplois jeunes sera faite.

8. Adhésion à l'Association des Maires du Jura

Le prix de la cotisation à l'association des Maires du Jura est de 1 982.90 F.

L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité.

9. Assurance Chapiteau

Le montant de la cotisation annuelle pour le chapiteau s'élève à 620 F. L'assurance couvre tous les dommages matériels, sabotage ou vandalisme. Il y a une franchise par sinistre de 10 % des dommages avec un minimum de 1 000 F. Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE souligne le fait qu'il n'y ait pas de clause de non-recours contre l'utilisateur. Cette clause sera ajoutée mais nécessitera une légère majoration. Les délégués sont d'accord sur le principe et adopte cette délibération à l'unanimité.

10. Remplacement du personnel absent

Le Président présente le projet de délibération pour le recrutement de personnels contractuels l'autorisant à signer les contrats pour remplacement de personnels absents, surcroît ponctuel de travail de services saisonniers.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande la création d'une commission pour les prochains recrutements. Le Président souligne qu'il a donné son pouvoir de décision à la Directrice pour le remplacement congé-maternité de la secrétaire comptable Sandrine BEJEAN.

Pour Monsieur Laurent THIERY, il semble difficile de réunir une commission pour un recrutement de courte durée. Le Président assure que le Conseil Communautaire sera informé des décisions prises pour un remplacement de plus d'un mois.

Monsieur DUFOUR fait rajouter au projet de délibération les points suivants :

- Autorise le Président à titre permanent à recruter des personnels contractuels, avec **l'accord des Vice-Présidents** pour des durées **supérieures à un mois** pour remplacer des personnels en congé maladie, maternité, faire face à des surcroûts de travail ponctuel ou faire fonctionner des services saisonniers.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11. Acquisition de biens de faibles valeurs

Le Président rappelle les différentes acquisitions à imputer en section d'investissement. L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité.

12. Bail PERRINE

Le Président propose un avenant au bail Perrine qui a été signé avec la commune de Poligny le 4 octobre 2000 avant le rachat du bâtiment par la communauté de communes.

Le présent bail a été signé pour une durée de 24 mois ce qui suppose qu'il s'agit d'un bail commercial. Perrine pourrait donc revendre son bail et aurait un droit d'éviction. Dans ces conditions, la Communauté de Communes décide de ramener le bail à une durée de 23 mois. De plus, les travaux sur le bâtiment ont été terminés courant mars 2001. La communauté donne donc son accord à la demande d'annulation du titre du loyer pour le 1^{er} trimestre 2001.

La communauté de Communes doit aussi notifier à Perrine le changement de propriétaire.

Le Président propose donc un avenant pour que le loyer de Perrine soit exigible à partir du 1^{er} avril 2001 et que le bail soit ramené à une durée de 23 mois.

Accord unanime.

13. Motion SNCF

Le Maire de Mouchard a demandé le soutien de la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour la suppression de 4 arrêts de trains à Mouchard. Le Président fait lecture du projet de motion qui est ensuite adopté par le Conseil. Il précise que c'est une protestation de pur principe et de solidarité.

14. Questions et informations diverses

Monsieur Alain GUYOT, Président de la commission Urbanisme, parle du Plan Local d'Urbanisme d'Abergement le Petit. Il rappelle qu'un POS a déjà été établi en juin 2000 et

que le PLU sera bénéfique pour le village. Pour cela, il faut protéger les espaces agricoles, foncier bâti et non bâti. La commission a donné un avis favorable au PLU.
Le conseil est d'accord à l'unanimité.

➤ **Prochaine séance :**

La prochaine séance du conseil communautaire aura lieu le mercredi 29 juin 2001 à Grozon à 20 h 30.

Commission environnement le 10 juillet à Aumont pour le schéma assainissement et numérisation des plans.

Commission des finances le 19 juin 2001 à 20 h à Saint Lothain pour l'adoption des comtes de gestions, administratifs et l'affectation des résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Laurent THIERY

Yves-Marie LEHMANN
Vice Président du Conseil Régional